



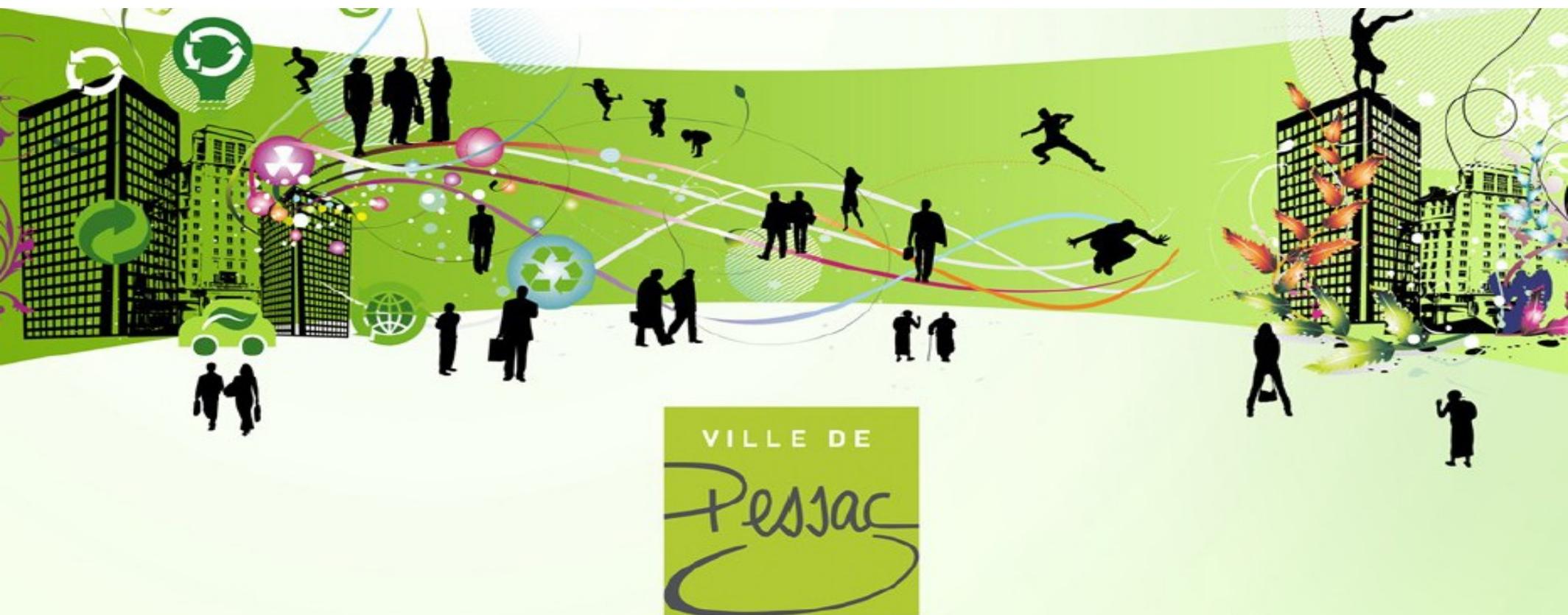
Une démarche de co-construction
à l'échelle du territoire pessacais



2013-2016

Réforme des rythmes scolaires

Présentation aux parents d'élèves le jeudi 19 décembre 2013





I. Les enjeux de la réforme

II. Une dynamique de construction transversale fédérant une pluralité d'acteurs éducatifs

III. La rentrée 2014 : les ateliers éducatifs, les centres de loisirs, la pause méridienne

IV. Le travail collectif à mener pour la phase de mise en œuvre opérationnelle



La réforme des rythmes : une partie d'une vaste réforme

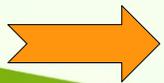


- **A l'origine de la réforme des rythmes scolaires :**

- la loi du 8 juillet 2013 relative à la refondation de l'école de la République, qui s'impose
- le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

- **Les éléments qui ont nourri la réflexion conduite sur le territoire pessacais :**

- un objectif majeur → **la réussite éducative de tous les enfants**
- un principe → **l'enfant se construit durant tous les temps de sa vie** à l'école et après l'école
- une invitation à **l'ouverture de l'école sur son environnement** et à **la redynamisation du dialogue avec ses partenaires éducatifs**
- la promotion d'une **éducation partagée** avec les parents, les enseignants, les collectivités territoriales, les associations...



Au niveau local, nous avons saisi cette réforme comme une opportunité pour la promotion d'une dynamique collective autour de la réussite scolaire et personnelle des enfants

Des enjeux qui nous invitent à repenser collectivement le service rendu au public



- **Vincent PEILLON – lettre aux Maires du 24 janvier 2013**

« La réforme des rythmes à l'école primaire doit nous permettre de mieux répartir les heures de cours, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est plus grande.

Cette réforme vise à assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles, artistiques ».

- **Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Gironde – courrier adressé au Maire en date du 31 août 2013**

« Il s'agit de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités périscolaires (sportives, culturelles, artistiques...) qui développeront leur curiosité intellectuelle, leur permettront de se découvrir des compétences et des centres d'intérêts nouveaux et renforceront le plaisir d'apprendre et d'être à l'école ».

La réforme des rythmes : une recomposition du temps éducatif qui appelle à relever des défis collectifs



- **Ce nouvel équilibre entre le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire :**

⇒ invite à **repenser l'articulation et la transition entre les différents temps de l'enfant** dans l'école où ces temps alternent /se complètent / interagissent



afin de parvenir à assurer une **continuité éducative** dans les temps, les espaces, les projets

⇒ oblige à **organiser la relation et la coopération des différents acteurs** pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants

Pour répondre à ces défis, une dynamique de construction transversale fédérant une pluralité d'acteurs

Une mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014, avec un PEDT et un POTS* remis aux instances académiques en novembre 2013

- **Une phase d'analyse engagée précocement**

- Réalisation d'une étude préalable d'impact financier et organisationnel en novembre 2012

- **Un large processus de concertation associant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire initié dès janvier 2013 :**

- **4 réunions territoriales de concertation** à destination des parents d'élèves, des enseignants, des associations et de la Ville : 570 participants
- **Un questionnaire** soumis à l'ensemble des parents d'élèves pessacais : 2 226 questionnaires reçus et analysés, un taux de participation de près de 60 %

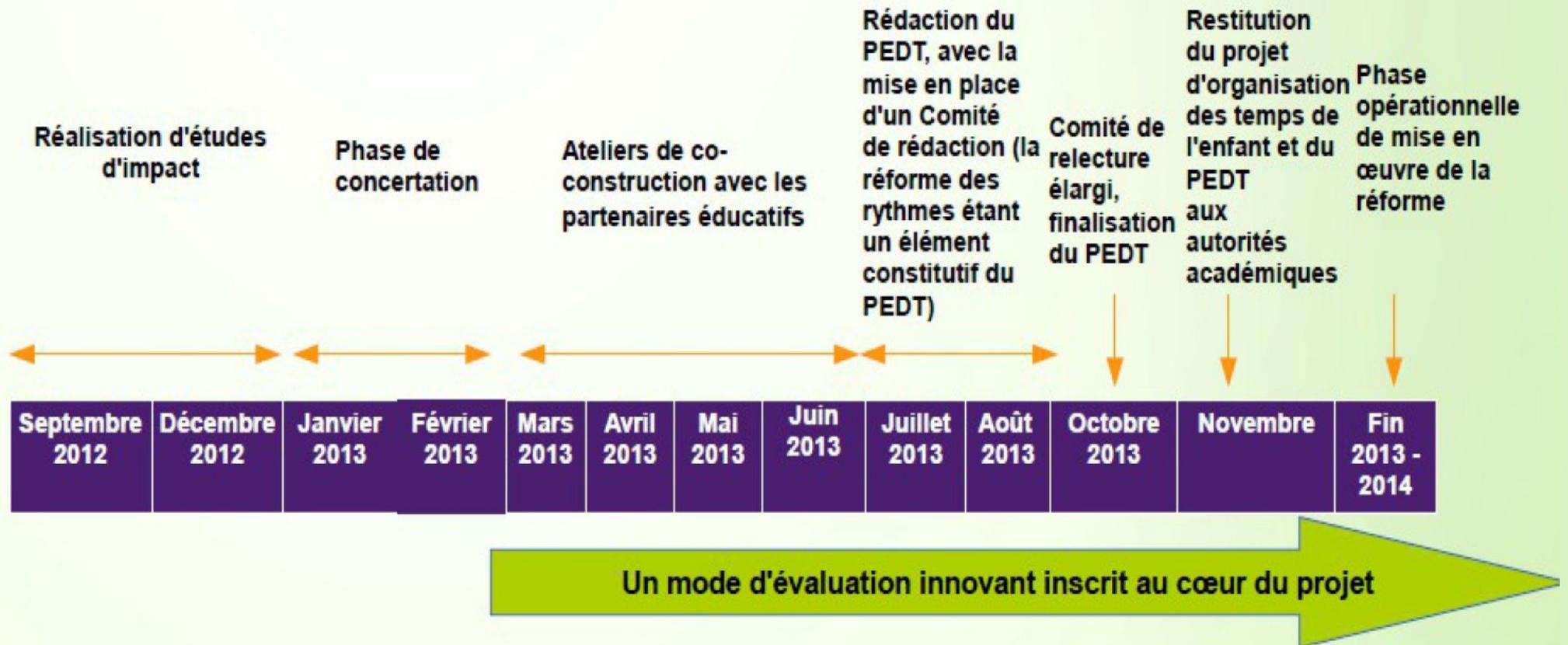
* PEDT : *Projet Educatif de Territoire (PEDT)* ; POTS : *Projet d'organisation du temps scolaire : le projet d'organisation des temps de l'enfant*

Pour répondre à ces défis, une dynamique de construction transversale fédérant une pluralité d'acteurs



- **Une phase de co-construction articulée autour d'ateliers pluridisciplinaires internes et externes**
 - **En interne, lancement de groupes de travail sur différentes thématiques** (fonctionnement des écoles, périscolaire, pause méridienne, centre de loisirs, transports, petite enfance, modification du système d'inscription et politique tarifaire) **et avec les organisations syndicales**
 - **En externe, des ateliers de travail structurés avec les partenaires éducatifs**
 - **ateliers maternelle et élémentaire** rassemblant des représentants de l'Education Nationale (enseignants, Directeurs d'école, Inspection de l'Education Nationale), des représentants de parents d'élèves, de la Ville, de la CAF, des Fédérations d'Education Populaire, et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - **ateliers avec le tissu associatif**
 - avec les associations sportives
 - avec les associations culturelles
 - avec les associations d'éducation populaire

Pour répondre à ces défis, une dynamique de construction transversale fédérant une pluralité d'acteurs



Un projet centré sur l'épanouissement des enfants et structuré en fonction de l'âge des enfants



- **24h réparties sur 9 demi-journées** : la durée hebdomadaire du temps d'enseignement
- **Le choix du mercredi en rapport aux besoins des familles** : 3h de classe le mercredi matin
- **Un aménagement du temps scolaire différencié entre la maternelle et l'élémentaire afin de prendre en compte les besoins spécifiques des tout-petits**
- **Des bornes horaires qui demeurent identiques pour tous les enfants** : 8h30 – 16h30
- **Une densification du temps scolaire de la matinée** :
 - 3h15 : lundi, mardi, jeudi et vendredi afin de privilégier le meilleur moment de concentration des enfants dans la journée
- **Une pause méridienne de 2h pour garantir les conditions d'un déjeuner convivial, accompagné d'un temps récréatif avec des propositions de jeux et de loisirs**
- **Une organisation du transport scolaire avant 8h30 le matin et après 16h30 l'après midi, à l'issue des ateliers éducatifs (à 8h30 et à 11h30 le mercredi)**
- **L'égalité d'accès de tous aux ateliers éducatifs par** :
 - ⇒ La gratuité - Les enfants sont pris en charge gratuitement jusqu'à 16h30
 - ⇒ Une qualité de proposition quelle que soit l'école où l'enfant évolue

Les maternelles : un cadre calme et ludique adapté aux tout petits

Les nouveaux rythmes scolaires en un coup d'œil

Dans toutes les écoles maternelles

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI	
Accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 (*)				
MATIN Temps d'enseignement de 8h30 à 11h45				8h30
PAUSE MERIDIENNE de 11h45 à 13h45 (*)				11h45
APRES-MIDI				13h45
Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	15h45
Ateliers éducatifs	Ateliers éducatifs	Ateliers éducatifs	Atelier éducatifs	16h30
Accueil périscolaire 16h30 à 18h30 (*)				



La journée du mercredi

Accueil périscolaire de 7h30 à 8h30
MATIN Temps d'enseignement de 8h30 à 11h30

Mon enfant ne fréquente pas le centre de loisirs

- L'enfant est récupéré par sa famille à 11h30
- Un dispositif de garderie* est proposé jusqu'à 12h30

Mon enfant fréquente le centre de loisirs

- Mon enfant reste sur place ou est conduit dans le centre de proximité dont dépend son école
- Il déjeunera, passera l'après-midi
- Vous viendrez le chercher au centre de loisirs

(*) activités payantes

Les élémentaires : La volonté de démocratiser l'accès à des activités culturelles sportives, scientifiques, citoyennes et de loisirs de qualité

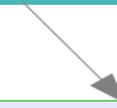
Dans toutes les écoles élémentaires

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
Accueil périscolaire de 7h30 à 8h30 (*)				
MATIN Temps d'enseignement de 8h30 à 11h45				8h30 11h45
PAUSE MERIDIENNE de 11h45 à 13h45 (*)				
APRES-MIDI				13h45
Temps d'enseignement	Temps d'enseignement Ateliers éducatifs	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement Ateliers éducatifs	15h 16h30
Accueil périscolaire 16h30 à 18h30 (*)				



La journée du mercredi

Accueil périscolaire de 7h30 à 8h30
MATIN Temps d'enseignement de 8h30 à 11h30



Mon enfant ne fréquente pas le centre de loisirs

- L'enfant est récupéré par sa famille à 11h30 ou rentre seul à son domicile
- Il peut bénéficier du dispositif de garderie* jusqu'à 12h30

Mon enfant fréquente le centre de loisirs

- L'enfant est acheminé vers le centre de loisirs dont dépend son école
- Il déjeunera sur le centre de loisirs et passera l'après-midi sur le centre
- Vous aurez la possibilité de venir le chercher sur son centre de loisirs ; sinon, des circuits de bus seront mis en place

(*) activités payantes

Les ateliers éducatifs : l'innovation dans le cadre de la réforme



Un cadre ludique mais une structuration nécessaire

• Les ateliers

D'un service en direction de quelques enfants à la volonté d'être en position d'accueillir tous les enfants

• Une construction autour de 6 modules →

• Et d'un espace calme structuré dans chaque école

Objectifs	Intitulé du module
Santé (au sens de l'OMS : bien-être) <i>Objectifs :</i> - Créer un espace d'épanouissement par la pratique sportive - Concourir au développement de la santé, du bien être et de l'estime de soi par les activités physiques et sportives	Bien dans son corps
Pratiques artistiques et culturelles <i>Objectifs :</i> - Offrir aux enfants la possibilité d'expression et de création artistiques - Contribuer à la construction de repères artistiques et culturels en favorisant la rencontre avec l'art	Artiste en Herbe
Citoyenneté <i>Objectifs :</i> - Développer l'apprentissage de la citoyenneté dans toutes ses composantes - Sensibiliser les enfants aux pratiques démocratiques pour éveiller leur esprit critique	Graine de citoyen
Sciences <i>Objectif :</i> - Participer à l'initiation au monde vivant et aux sciences en favorisant le goût de l'expérimentation et la découverte de l'environnement	Les pousses de savants
Loisirs <i>Objectifs :</i> - Développer le sens pratique des enfants et élargir leur champ d'expérience - Faire entrer les parents dans l'école	Les petits bricoleurs
Accompagnement à la scolarité et encouragement à la pratique des langues <i>Objectif :</i> Développer l'autonomie et contribuer à rendre les enfants acteurs des apprentissages par un accompagnement, une aide méthodologique Encourager la pratique des langues et la découverte des cultures étrangères et régionales Proposer une autre façon d'apprendre, attractive et ludique	J'apprends autrement
Renforcement de l'autonomie	Je me mets au calme Je fais ce qu'il me plaît calmement

Les ateliers éducatifs : un cadre ludique mais une structuration nécessaire



- **Des ateliers gratuits**
- **Une organisation par période scolaire**
- **La même structuration et qualité au sein de chaque école**
- **Des principes organisationnels qui se dégagent :**
 - ➔ **Un engagement nécessaire des parents et des enfants dans le temps qui induit une inscription** par les parents à l'année ou par période scolaire
 - ➔ **Une inscription aux ateliers éducatifs et non par activités** pour répondre à l'objectif :
 - de découverte plurielle (en référence à la loi « refondons l'école »)
 - de ne pas entrer dans une logique de consommation
 - ➔ **Une prise en charge sur la durée de l'atelier éducatif** (pas de sortie à la demande)
 - ➔ Une prise en charge responsable des enfants engendre **un nécessaire contrôle des présences et un signalement des absences**
 - ➔ Tout en conservant la **possibilité pour l'enfant de ne pas entrer, occasionnellement sur une activité structurée**
 - ➔ La nécessité de **rendre compte aux parents du parcours de l'enfant via « un passeport »**

Les ateliers éducatifs : un cadre ludique mais une structuration nécessaire



- **L'analyse des ressources humaines du territoire**

- **Les ateliers éducatifs : un temps sous la responsabilité de la Ville**

- **Une prise en charge qui reposera à :**

- **60 % sur les professionnels de la Ville**

- **40 % sur les associations pessacaises, et une participation des parents à développer**

- **L'analyse des ressources matérielles et logistiques du territoire**

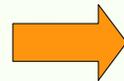
Les locaux

- **Evaluation des locaux disponibles au sein des écoles en dehors des salles dédiées quotidiennement à l'enseignement**

- **Recensement des locaux municipaux à moins de 10 minutes de l'école**

- **Croisement des données et ciblage des écoles problématiques**

La vie dans l'école



Un protocole partenarial de vie dans l'école, déclinant les principes de la Charte de la Communauté Educative

Objectif : définir site par site les règles régissant l'utilisation et le partage des locaux

- **Un protocole d'évaluation construit avec l'Université de Bordeaux pour inscrire l'ensemble des acteurs éducatifs dans une démarche apprenante et d'amélioration continue**

Les ateliers éducatifs : un cadre ludique mais une structuration nécessaire



- **Une structuration commune, construite dans le cadre d'un travail partenarial** des ateliers assumés par les associations, la Ville et des bénévoles :
 - des finalités partagées
 - des objectifs opérationnels posés
 - un cadre d'intervention précisé :
 - posture professionnelle
 - responsabilité, organisation dans l'école
 - référent dans chaque école, protocole de vie dans l'école
- **Avec les associations, un cadre juridique clarifié**
 - ⇒ **Un appel à projet lancé par la Ville**
 - Les associations présenteront un contenu de projet qui s'inscrira dans ce cadre
 - ⇒ **Les enfants fréquentant les activités péri/extra-scolaires organisées par la commune sont placés sous sa responsabilité**
 - Les associations qui interviendront dans ce cadre devront souscrire une assurance responsabilité civile
- **Avec les bénévoles, un appel à candidature et la construction d'un parcours d'intégration**

Définition du cadre général de mise en œuvre → déclinaison école par école

Les centres de loisirs : une offre sectorisée



- **Le service proposé pour la rentrée 2014 :**

- Une offre différenciée maternelle/élémentaire

- Une offre sectorisée, en fonction de l'école d'appartenance des enfants, s'impose pour une prise en charge des enfants à la sortie de l'école

- La structuration du temps d'ALSH :

Maternelle :

11h30 – 17h30 soit 5H30 d'ALSH
1h de temps + : 17h30 – 18h30 (1h de garderie)

Élémentaire :

11h30 – 17h30 soit 5H30 d'ALSH
1h de temps + : 17h30 – 18h30 (1h de garderie)

**Les enfants déjeunent
sur leurs centres de loisirs**

Quel centre de loisirs pour quelle école ?



● L'offre de loisirs des 3-5 ans :

- proposer une répartition territorialisée en l'inscrivant en proximité des écoles afin de limiter les déplacements
- offrir une offre structurée, égalitaire sur l'ensemble du territoire : taille de la structure / possibilité des locaux / projet éducatif des structures

<u>Ecoles</u> maternelles ALSH le mercredi	Ecoles regroupées
Alouette	Alouette R.Dorgelès
Bellegrave	Bellegrave J. Cordier
Le Colombier	Le Colombier Joliot-Curie
La Farandole (<i>Romainville maternelle si besoin de manière transitoire</i>)	La Farandole Toctoucau
F. Mauriac	Mauriac Herriot
G. Leygues	G. Leygues Le Monteil Saint-Exupéry
J. Ferry	J. Ferry
Magonty	Magonty
Pape Clément	Pape Clément Jacques Cartier
Le Pontet	Le Pontet Montesquieu

Des bus seront mis en place pour acheminer les enfants de leur école à leur centre de loisirs de proximité, lorsque les déplacements à pied ne seront pas possibles

Quel centre de loisirs pour quelle école ?



- **L'offre de loisirs des 6-12 ans :**

- **Maintenir l'offre actuelle** en identifiant des sites permettant un ajustement immédiat et en optimisant les équipements existants (notamment Romainville)
- **Mettre en place un découpage territorial** qui facilite la prise en charge des transports
- **Permettre le maintien de l'offre associative** en évitant l'ouverture de places municipales supplémentaires

Structures ALSH du mercredi pour les élémentaires	Ecoles regroupées
Romainville	Ecoles extra rocade + J. Cartier + Toctoucau + Magonty + Cap de Bos + J. Curie + R. Dorgelès + P. Castaing
Briand	A. Briand + J. Cordier + J. Ferry
Herriot	E. Herriot + G. Leygues + Saint Exupéry + Montesquieu

Des circuits de bus seront mis en place pour acheminer les enfants de leur école à leur centre de loisirs de rattachement



- **Une organisation en 4 temps identifiés :**

- **un service de restauration** : un temps convivial et éducatif
- **un temps récréatif avec des propositions de jeux et de loisirs, et un espace calme encadré**
- **un temps de retour au calme identifié avec clarification de la responsabilité**

⇒ Le temps de retour au calme nécessite un travail d'approfondissement avec nos partenaires de l'Éducation nationale

⇒ **Une formalisation dans le cadre de la Charte de la Communauté Éducative**

Le travail collectif à mener pour la phase opérationnelle de mise en œuvre



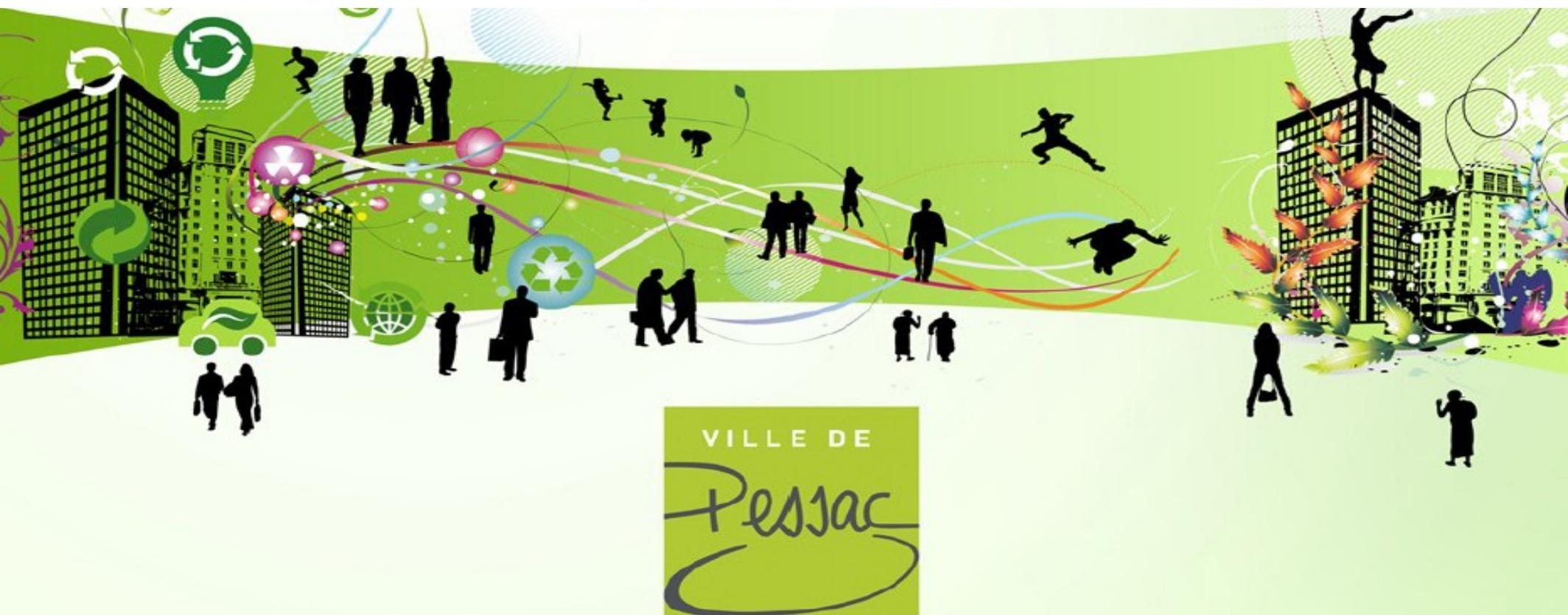
● Les travaux en cours

- **La pause méridienne** : définition des modalités d'organisation
- **Les ALSH** : définition des projets de structures, organisation concrète
- **Les ateliers éducatifs** :
 - ⇒ Construction des modules
 - ⇒ Définition de l'organisation concrète
 - ⇒ Définition concrète de l'intervention des associations/lancement appel à projets
 - ⇒ Création du passeport
- **Définition de la Charte de la communauté éducative** → déclinaison en protocole école par école
- **Evaluation** → construction des modalités concrètes avec l'Université
- **Communication** → élaboration d'un plan de communication

● Le processus de collaboration avec les partenaires

- **La création d'un comité de suivi** → pour rendre compte de l'avancée du projet
- **Des ateliers de la co-construction**
 - La construction des modules
 - La Charte de la Communauté Educative, et le protocole école par école
 - La structuration de la pause méridienne
 - Le projet autour de la lecture publique
 - L'évaluation

Merci de votre attention



VILLE DE
Pessac